

la cgt UFMICT

Oui, la reconnaissance de nos qualifications par l'accès à la catégorie A est justifiée... mais elle ne doit pas annuler notre départ anticipé en retraite !

C'est le choix imposé aux Manipulateurs radios (MERM), qui doivent y répondre au Droit d'option avant le 28/02/18.

NON au chantage de reconnaissance de la qualification contre la suppression des droits à départ anticipé à la retraite à partir de 57 ans.

Des agents titulaires du même diplôme, effectuant le même travail et apportant exactement le même service à la société ne doivent pas être considérés différemment !

Aux uns, on reconnaît la pénibilité liée au travail, aux autres, on reconnaît le niveau d'études (à minima).

Les critères de pénibilité pour les MERM à l'hôpital public n'ont pas disparu : horaires décalés, travail de nuit, travail en astreinte, travail en week-end et jours fériés, exposition quotidienne aux champs magnétiques

puissants, aux produits radioactifs, aux rayonnements ionisants, aux agents infectieux.

Les contraintes de temps sont toujours plus fortes.

Les effectifs sont réduits, les postures physiques difficiles et la manutention des patients compliquée.

IL EST POSSIBLE DE GARDER LE CLASSEMENT EN CATÉGORIE ACTIVE

➔ **Pour exemple** : En août 2016, les Infirmier.e.s Sapeurs-Pompiers ont gardé leur reconnaissance en Catégorie Active (départ en retraite anticipé à partir de 57 ans), tout en étant reclassées en catégorie A ! **Pourquoi pas nous ?**

C'est aussi la condition d'un service public de qualité pour les patients.

Soutien à la pétition en ligne du SMICT CGT du CHRU de Lille (59)*



Cliquez ici !

" Par cette pétition , je demande une revalorisation salariale, avec maintien de la reconnaissance de la pénibilité liée au métier de manipulateur radio. "

Nom	Prénom	Grade	Signature

* <https://www.change.org/p/smict-cgt-chu-de-lille-manipulateurs-radio-%C3%A0-l-h%C3%B4pital-public-d%C3%A9fendons-la-reconnaissance-de-la-p%C3%A9nibilit%C3%A9-bc0ff900-ef3a-4a91-9ff3-b096b70c3547>